

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du samedi 25 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq juin, à neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, régulièrement convoqué en date du 16 juin 2016.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 avril 2016.
2. Compte de gestion C.C.A.S. 2016
3. Encaissement d'un chèque.
4. Contrat d'entretien des cloches et de l'horloge
5. Convention avec le Refuge du Mordant.
6. Convention quadripartite d'utilisation du Jardin d'Arc.
7. Travaux divers
8. Poste de 2^{ème} adjoint.
9. Projet d'Assainissement Collectif Communal.
10. Questions diverses

Présents : Nicole BARTH, Jean-Paul HILAIRE, Claudine MAURY, Michel ROUSSEL, Jean-Jacques TAVERNIER, Alain TISSERANT.

Absents : Bénédicte GEORGE, Pascal GEORGE, Domenico LUZI

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL

PREAMBULE

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Fabienne PICHANCOURT en date du 12.04.2016.

1). Procès-verbal de la séance du 9 avril 2016

Aucune observation n'étant formulée quant au PV de la séance du 09.04.2016, celui-ci est approuvé.

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

2). Compte de gestion C.C.A.S. 2016

Le maire présente le compte de gestion du CCAS 2016 suite à sa dissolution par délibération du 21.12.2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du CCAS

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

3. Encaissement d'un chèque.

Le Maire informe le conseil municipal qu'une facture d'un montant de 25.00 € a été réglée 2 fois à Lorraine Agricole Distribution – groupe CAL. Il ajoute qu'un chèque d'un montant identique lui a été transmis, en retour, pour régler cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** le maire à encaisser le chèque d'un montant de 25.00 €

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

4. Contrat d'entretien des cloches et de l'horloge.

Le maire présente le nouveau contrat d'entretien des cloches et de l'horloge établi par l'entreprise GRADOUX et Fils, pour un montant annuel de 168.96 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la nouvelle proposition de contrat d'entretien des cloches et de l'horloge établi par la société GRADOUX et Fils, pour un montant annuel de 168.96 € HT.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat d'entretien

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

5. Convention avec le Refuge du Mordant

Le maire propose le renouvellement de la convention avec le « Refuge du Mordant » pour l'exploitation du service communal de gestion de la fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec le Refuge du Mordant
- **AUTORISE** le maire à signer la convention

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

6). Convention quadripartite d'utilisation du Jardin d'Arc.

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée la convention quadripartite d'utilisation du Jardin d'Arc de Mont l'Étroit établie avec les partenaires suivants : la commune de Mont l'Étroit, le Comité Régional du Sport en Milieu Rural, le Comité Départemental de Tir à l'Arc 54 et l'association multisports « Flèches Royales ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la convention quadripartite d'utilisation du Jardin d'Arc de Mont l'Étroit
- **AUTORISE** le maire à la signer

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

7°). Travaux divers.

Le maire indique que des travaux d'entretien sont à réaliser sur la voirie communale, à la réserve d'incendie, au château d'eau et à l'aire de jeux.

A cet effet, il présente le devis établi par l'entreprise TPM du Saintois, pour un montant de 1 835.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux cités par l'entreprise TPM pour un montant de 1 835.00 € HT
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

8). Poste de 2^{ème} adjoint

Le maire revient sur les termes de la délibération du 09.04.2016, par lesquels le 2^{ème} adjoint n'a pas été maintenu dans ses fonctions d'une part ainsi que les possibilités offertes au conseil municipal dans cette situation d'autre part :

-soit réduire le nombre de poste d'adjoints

-soit laisser le poste vacant

-soit pourvoir le siège de l'adjoint devenu vacant par l'élection, au scrutin secret, d'un nouvel adjoint

Il propose de réduire le nombre de postes d'adjoints de 2 à 1 et de rapporter, en conséquence, la délibération du 05.04.2014 fixant le nombre de postes à 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de rapporter la délibération du 05.04.2014 et de fixer le nombre de postes d'adjoints à 1

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

9) Projet d'Assainissement Collectif Communal

Le maire rappelle la genèse du projet d'assainissement collectif communal. Puis, il présente l'avant-projet établi par l'entreprise E.V.I., maître d'œuvre, ainsi que toutes les réponses apportées aux questions formulées, lors de la séance de travail du conseil municipal du mardi 7 juin 2016.

Il en ressort les simulations suivantes :

| scenario | OBJET | MONTANT HT | SUBVENTION | EMPRUNT | EMPRUNT TVA |
|----------|--|------------|------------|---------|-------------|
| A | *avec opération n°4 *avec travaux cours d'eau *avec travaux chez les particuliers | 489 796 | 285 000 | 204 796 | 97 960 |
| B | *avec opération n°4 * avec travaux cours d'eau *sans travaux chez les particuliers | 437 550 | 285 000 | 152 550 | 87 510 |

| | | | | | |
|----------|---|---------|---------|---------|--------|
| C | *avec opération n°4 *sans travaux cours d'eau *avec travaux chez les particuliers | 432 496 | 265 000 | 167 496 | 86 500 |
| D | *avec opération n°4 *sans travaux cours d'eau *sans travaux chez les particuliers | 380 250 | 265 000 | 115 250 | 76 050 |
| E | *sans opération n°4 *avec travaux cours d'eau *avec travaux chez les particuliers | 465 396 | 201 000 | 264 396 | 93 080 |
| F | *sans opération n°4 *avec travaux cours d'eau *sans travaux chez les particuliers | 413 150 | 201 000 | 212 150 | 82 630 |
| G | *sans opération n°4 *sans travaux cours d'eau *avec travaux chez les particuliers | 350 796 | 181 000 | 169 796 | 70 160 |
| H | *sans opération n°4 *sans travaux cours d'eau *sans travaux chez les particuliers | 298 550 | 181 000 | 117 550 | 59 710 |

A cela, il convient d'ajouter d'autre frais connus à ce jour (frais financiers, amortissements, exploitation etc...) soit annuellement 17 000.00 € environ

De plus, des travaux obligatoires, connus à ce jour, (réparation du tronçon, raccordement électrique de la step) seront à réaliser, pour un montant de 9 000.00 € environ (somme à ajouter à l'emprunt).

Par ailleurs, le maire fait état des conséquences financières sur le budget communal et sur l'augmentation du prix de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de ne pas réaliser l'assainissement collectif communal.

Adopté par 4 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 « abstention »,

10. Questions diverses

Le maire :

- Fait part de son arrêté portant sur la clôture de la régie d'avances et de recettes pour le paiement des dépenses suivantes : tickets repas d'une part et pour l'encaissement des produits suivants : tickets repas d'autre part
- Fait le point sur une facture adressée récemment par le cabinet de géomètres HERREYE et JULIEN, pour des prestations réalisées en 2013, à propos du lotissement les « PORLOTS »
- Porte à la connaissance du conseil municipal les points abordés au cours de la rencontre (20.06.2016), avec l'expert de la compagnie d'assurances, au sujet des travaux réalisés en 2009 par l'entreprise HARQUIN, suite à la déconstruction de l'immeuble sis 11 rue des prés.

- Fait état de la situation du projet de pôle scolaire, indiquant que Monsieur BALTARD en est le nouveau coordinateur et que les statuts du syndicat constitué à cette occasion seront prochainement déposés en préfecture.
- Informe le conseil municipal d'un projet d'achat de tablettes numériques pour les élèves du R.P.I.
- Précise que le dossier de subvention (Fonds de Soutien à l'investissement public local - Préfecture 54) relatif au logement communal 1, rue des prés, n'est pas éligible, ajoutant que le dossier de demande d'aide (Plan régional 2016 – soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2 500 habitants) est toujours à l'étude.
- Indique que le projet de fresque sur le château d'eau est annulé en raison de l'insuffisance de la subvention du conseil départemental.
- Propose qu'une réunion publique soit organisée suite à la décision de ne pas réaliser l'assainissement collectif communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55mn.

Le maire,

Jean-Jacques TAVERNIER